

SPECIALE INSPECTEURS DGFIP



Paris, le 13 janvier 2010

Monsieur Philippe PARINI
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : LK/LR

Monsieur le Directeur Général,

J'ai souhaité attirer votre attention sur le sort qui semble promis aux Inspecteurs de la Direction Générale des Finances Publiques par leur exclusion des fonctions d'encadrement.

En effet, plusieurs éléments de la réforme en cours ne peuvent amener qu'inquiétude et démotivation pour cette catégorie d'agents.

Tout d'abord, et cela apparaît comme symbolique, le site d'informations que vous avez ouvert à destination des cadres de la DGFIP, « ULYSSE-CADRES », ne leur est pas accessible.

Pour le Syndicat, ces agents, exerçant ou non des fonctions de cadre encadrant, ont vocation à dérouler leur carrière dans le cadre d'un statut unifié qui ira, sur la base de vos propositions, du grade d'inspecteur au grade d'Administrateur Adjoint. Alors que « ULYSSE-CADRE » contient, outre des comptes rendus techniques, des informations sur les carrières, il apparaît surprenant de priver une partie de ces personnels d'y avoir accès. F.O.-DGFIP demande donc que les inspecteurs soient habilités afin d'avoir le même niveau d'informations que les autres grades de leur corps.

Cette discrimination ne fait que renforcer le malaise que ressentent de plus en plus les inspecteurs dans cette nouvelle direction. Exerçant des responsabilités dans les différentes structures, ils s'inquiètent de leur positionnement dans les services unifiés. L'absence de schéma-cible et la latitude laissée aux directions locales ne leur offrent aucune garantie en la matière.

Par ailleurs, alors que la réforme élargit leur champ de compétences, les inspecteurs doivent voir leur carrière améliorée. Le projet de statut particulier de l'administration, outre qu'il n'apporte rien à la grille indiciaire du grade d'inspecteur, dégrade le déroulement de carrière existant actuellement pour la filière Gestion Publique par l'accès plus tardif à certains indices.

En, outre l'absence de lisibilité sur les possibilités et les conditions d'accès aux emplois de débouchés ne fait que renforcer les inquiétudes. Les inspecteurs ne sauraient être les laissés pour compte de la réforme alors que le ministre avait déclaré qu'il n'y aurait pas de perdants.

En tant qu'experts ou encadrants, les inspecteurs sont un rouage essentiel dans l'exécution des missions dévolues à la DGFIP. Vous demandiez vous-même aux cadres, dans votre lettre du 25 novembre dernier, « *d'être des acteurs majeurs de la fusion* ». Ils doivent donc être reconnus par leur positionnement en tant que cadres et par des perspectives de carrière ambitieuses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Yves BRUN
Secrétaire Général